

## Editorial

## Rendre service



Les enjeux concernant la gestion des déchets n'ont pas changé. Il s'agit encore et toujours de déchets des ménages à traiter par recyclage ou par élimination.

La population doit être sensibilisée au tri sélectif des matières valorisables ainsi que des méthodes d'élimination des déchets combustibles.

La gestion des déchets restera un domaine sensible pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'elle concerne tout le monde. Aucun ménage ni aucune entreprise n'échappent à l'obligation de maîtriser les matières. Ensuite, le fait que cette gestion relève de l'autonomie communale, si elle paraît complexe, permet de garder en mains publiques l'ensemble de la chaîne de traitement. L'avantage primordial, contrairement aux entreprises privées, est que les entités publiques n'ont pas à faire de bénéfice dans ce domaine. Il faut de la bonne volonté, de la créativité et de la souplesse afin que chaque commune s'y retrouve. Enfin, la gestion des déchets génère des coûts qui augmentent régulièrement en dépit des efforts et des investissements. Cette augmentation est souvent liée à des exigences supplémentaires fixées dans des réglementations fédérales ou cantonales.

Le SEOD (Syndicat pour la gestion des déchets de Delémont et environs) a pour vocation unique de rendre service aux communes dans la gestion de leurs déchets.

Les points d'attention sont connus : surveiller l'évolution du prix de l'élimination des ordures ménagères par sacs taxés, redéfinir le système de gestion des déchets recyclables, terminer le projet d'extension de la décharge cantonale de Boécourt, participer au projet de centrale biogaz de Courtemelon et finalement aller au bout de l'installation des moloks dans les communes en surmontant de petits mais nombreux obstacles.

Garder le meilleur, améliorer ce qui peut l'être. La solidarité des communes est plus que jamais nécessaire. Elles sont directement impliquées et représentées au comité du SEOD par leurs responsables politiques. Les bases étant solides, les communes du district de Delémont peuvent viser l'efficacité mais aussi la convivialité dans le domaine délicat de la gestion des déchets.

**Yves-Alain Fleury**

Président du SEOD par intérim  
Conseiller communal à Courroux

## TRANSPARENCE

Après les diverses décisions populaires prises en 2017 concernant la gestion des déchets dans le district de Delémont (refus de la déchèterie régionale, acceptation du nouveau règlement du SEOD), il est apparu nécessaire, par soucis de transparence, de bien informer la population. Ce nouveau numéro du journal du SEOD a donc un caractère plutôt institutionnel. Les prochaines éditions iront davantage dans le sens des services et des conseils en matière de gestion des déchets.

# SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS  
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

# infos

## Permis de construire pour la première centrale biogaz



Contrairement au solaire et à l'éolien, le biogaz a l'avantage de produire du courant en continu. La première centrale biogaz de la Vallée de Delémont a obtenu son permis de construire. Elle sera aménagée dans les abords immédiats des bâtiments de la Fondation rurale interjurassienne de Courtemelon.

Si elle est la première dans la Vallée, le district en recense déjà une à la Burgisberg sur les hauteurs de Bourrignon. Il en existe plusieurs en Ajoie mais encore aucune dans les Franches-Montagnes ni dans le Jura bernois.

Le dénouement est heureux pour les agriculteurs emmenés par Vincent Boillat. Initialement imaginé par le SEOD dans la perspective d'utiliser les déchets verts produits par les communes du district, le projet de centrale a été transmis à un groupe d'agriculteurs proches de Courtemelon.

Ce choix reflète une réalité jurassienne : toutes les centrales biogaz sont pilotées par des agriculteurs. Le SEOD est resté présent en accordant un prêt d'un million. Un accord prévoit la reprise des déchets verts de nombreuses communes de la région. La centrale produira aussi de la chaleur pour les bâtiments de Courtemelon (lire la suite en page 4).

### DANS CE JOURNAL

Page 2 SEOD : le point de la situation des projets

Page 2 Réorganisation du syndicat

Page 3 Permis de construire pour la centrale biogaz

Page 3 Les enfants apprennent à gérer les déchets

Page 4 Installation rapide de moloks dans les communes

Page 4 Mais où vont nos sacs à ordures ?

# SEOD : le point de la situation

**Vous avez voté l'an dernier pour ou contre  
le projet de déchèterie régionale ...  
la suite vous intéresse certainement !**

L'année 2017 fut pour le SEOD (Syndicat pour la gestion des déchets de Delémont et environs) la dernière d'une longue période marquée à la fois par la stabilité des activités régulières et la mouvance due à quatre grands projets. Globalement, le fonctionnement du SEOD a donné satisfaction aux autorités, qu'elles soient cantonales ou communales. Les émotions liées aux votations sur la déchèterie étant retombées, le travail a repris sur des bases restées solides.

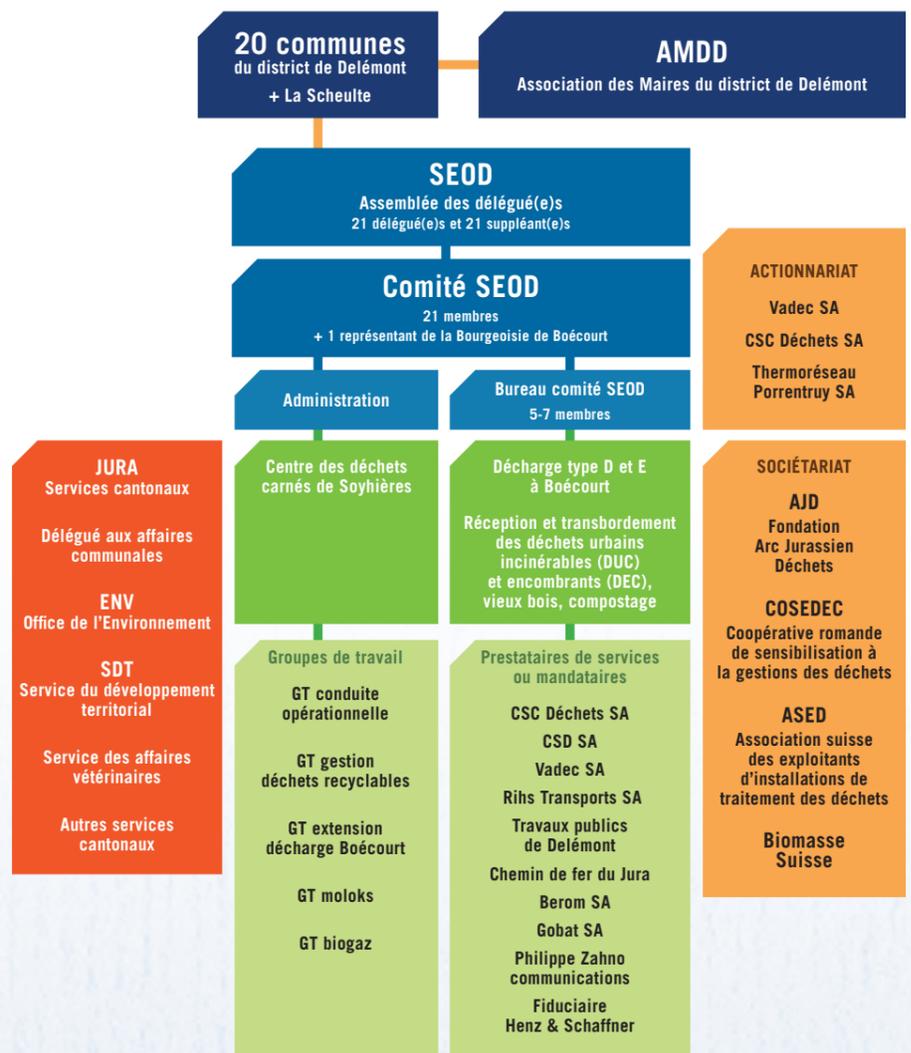
Les communes doivent jouer leur rôle car la responsabilité de la gestion des déchets leur appartient. Etant donné la complexité du dossier et ses coûts, elles délèguent certaines compétences au SEOD qui agit en tant que syndicat, au bénéfice des communes. Enfin, en ce qui concerne le district de Delémont, la volonté politique est de maintenir la gestion des déchets en mains publiques.

Conscient de ses responsabilités, le SEOD a déclenché au cours des dernières années plusieurs projets afin d'améliorer la gestion et de diminuer les coûts. L'installation des moloks dans les communes, en plus de la souplesse d'utilisation, permettra de réaliser des économies grâce à la diminution des frais de ramassage porte-à-porte par camions. La participation au projet de centrale biogaz de Courtemelon aura pour conséquence la valorisation optimale des déchets verts pour de nombreuses communes. L'extension de la décharge de Boécourt, seule installation de ce type sur le canton et de plus inscrite au plan directeur cantonal, donnera au SEOD une capacité supplémentaire d'accueil de déchets particuliers pour environ 30 ans et générera un bénéfice bienvenu. Quant au projet de déchèterie régionale qui aurait dû stabiliser voire baisser les coûts de la gestion des déchets recyclables pour de nombreuses communes, il devra être repris sous une autre forme. Une réflexion est en cours sur la gestion future des déchets recyclables en prenant en compte l'avis et les besoins des communes du SEOD et les exigences légales et environnementales.

Les employés du SEOD ont eux aussi apporté leur pierre à l'édifice. Grâce à eux, le SEOD est efficace pour les tâches qui lui sont attribuées. Le secrétariat, la caisse, le centre de déchets carnés et la décharge de Boécourt rendent les services attendus à la satisfaction du comité. Les employés du SEOD méritent aussi les remerciements des habitants du district.

Et maintenant? La nouvelle organisation du SEOD ainsi que les changements de personnes à sa direction et dans ses diverses instances vont à coup sûr provoquer des modifications dans le fonctionnement, les habitudes et la culture du syndicat. Ce dernier a pour vocation unique d'aider les communes dans la gestion de leurs déchets. Les points d'attention sont connus: surveiller l'évolution du prix de l'élimination des ordures ménagères par sacs taxés, à ordures, redéfinir le système de gestion des déchets recyclables, terminer le projet d'extension de la décharge cantonale de Boécourt, et finalement aller au bout de l'installation des moloks dans les communes en surmontant de petits mais nombreux obstacles.

Garder le meilleur, améliorer ce qui peut l'être. La solidarité des communes est plus que jamais nécessaire. Elles en sont parfaitement conscientes et délèguent désormais des membres de leurs conseils au comité et à l'assemblée des délégués. Elles sont directement impliquées et représentées par leurs responsables politiques. Les relais fonctionnent. La détermination est présente. Les bases étant solides, les communes de la région delémontaine peuvent viser l'efficacité mais aussi la convivialité dans le domaine délicat de la gestion des déchets.



## Réorganisation du SEOD

L'an dernier, la population du district de Delémont a accepté la réorganisation du SEOD. Des compétences financières plus élevées ont été attribuées au comité, comme à l'assemblée des délégués et ceux-ci sont désormais composés de représentants de tous les conseils communaux du district (sans Ederswiler mais avec La Scheulte). La distance a donc été réduite entre le syndicat et les autorités communales. Le SEOD, comment ça marche maintenant? Mode d'emploi.

A la table du comité du SEOD, il y a désormais 21 maires et conseillers communaux, un par commune. L'assemblée des délégués est également composée de personnalités élues dans les communes. Cette représentation garantit la légitimité des travaux du SEOD ainsi que la transmission des informations dans toute la région. Il n'est plus possible de dire « Nous n'étions pas au courant »!

A la base, la gestion des déchets relève de la responsabilité communale. Le SEOD agit par délégation de compétence. Trois niveaux d'activité ont été mis en action en 2018: l'assemblée des délégués, qui dispose d'une compétence de 5 millions et est l'organe législatif, le comité (150'000 frs) et le bureau du comité. Ce dernier règle les opérations courantes et rapporte au comité à chaque séance.

Le comité composé de 21 membres a siégé à trois reprises depuis janvier 2018 dans une ambiance constructive et tournée vers l'avenir. Des groupes de travail ont été créés pour piloter les projets du SEOD. Les réflexions sur la gouvernance opérationnelle du syndicat sont dirigées par le maire de Boécourt, Michel Tobler. André Marquis, du conseil communal de Mervelier,

préside les débats relatifs à l'extension de la décharge de Boécourt. Le projet de nouvelle gestion des déchets recyclables est placé sous la direction de Michel Brahier, maire de Val-Terbi, tandis que les questions relatives à la pose de moloks sont réglées par le groupe de travail de Jean-Bernard Vallat, maire de Haute-Sorne. Enfin, Yves-Alain Fleury, président par intérim du SEOD et représentant du conseil communal de Courroux, assure les relations avec les responsables du projet de centrale biogaz de Courtemelon.

Il ne faut pas oublier les différentes représentations du syndicat dans plusieurs entités. Ernest Borruat, conseiller communal de Delémont, siège au conseil d'administration du bureau d'ingénieurs CSC Déchets ainsi qu'à COSEDEC et Yves-Alain Fleury représente le SEOD au Conseil d'administration de Vadec. Cette dernière entreprise située à Chaux-de-Fonds et Colombier est la centrale d'incinération des déchets combustibles du district.

Cette répartition élargie des responsabilités est bien vécue et les groupes de travail rapportent régulièrement au comité concernant l'avance des dossiers. Elle est aussi porteuse d'une bonne adhésion des communes aux projets de gestion des déchets dans le district de Delémont.

Tous ces éléments concernent le pilotage du SEOD. Il ne faut pas oublier les activités opérationnelles telles que l'administration, la décharge de Boécourt et le centre des déchets carnés de Soyhières. Claude Gorrara, Jean-Marie Allimann et Julien Chételat en sont les garants.

# Les moloks bien accueillis

Ils fleurissent un peu partout dans le district de Delémont. Des moloks (aussi appelés conteneurs semi-enterrés) ont été récemment posés à Courrendlin, Corban, Courchapoix, Mervelier, Pleigne, Rebeuvelier, Soyhières et La Scheulte. Le 17 mai dernier au cours d'une séance du comité du SEOD, les membres des conseils communaux de ces localités se sont déclarés enchantés des expériences faites. Un seul village a renoncé à poser des moloks pour des raisons de place; il s'agit de Mettembert qui a choisi de poursuivre la récolte des sacs taxés dans des conteneurs métalliques de 800 litres. Movelier est en train de se décider et s'est mis au travail.



Un des moloks de Soyhières

Le temps presse car les conditions financières avantageuses actuelles sont valables jusqu'à la fin de l'année.

Quelles sont les premières expériences? Les objectifs sont-ils atteints? Rappelons tout d'abord pourquoi les communes ont été invitées à poser des moloks. Il ne s'agit pas d'une mode, même si on en voit de plus en plus partout en Suisse et à l'étranger. Les arguments sont nombreux mais nous nous arrêterons sur deux d'entre eux.

Premièrement, les moloks offrent une solution propre et hygiénique de ramassage des sacs à ordures. Ces derniers ne restent pas empilés dans les garages ou les arrière-cours et peuvent être déposés en tout temps dans les moloks. Ils ne passent plus la nuit dans la rue et ne défigurent plus les trottoirs. Les moloks sont parfois installés sur des terrains publics, d'autres fois sur des parcelles privées avec diverses questions administratives à régler.

Deuxièmement, les moloks permettent des économies et limitent la pollution. Les camions de ramassage ne passent plus dans toutes les rues, ils ne reculent plus dans des ruelles parfois dangereuses. Ils effectuent nettement moins de kilomètres et le personnel n'a plus à se baisser pour ramasser les sacs qui sont vidés dans le camion par une grue. Les moloks permettent de stabiliser les coûts du



Les moloks de Rebeuvelier

ramassage, ce qui a une influence importante sur le bilan économique des sacs à ordures. Il faut en effet savoir que leurs coûts provoquent actuellement un déficit annuel d'environ 200'000 francs. C'est la raison pour laquelle le SEOD, qui prend l'investissement en charge, a proposé la solution des moloks aux communes.

Les avantages sont donc nombreux. Reste la question des déplacements jusqu'aux moloks. Pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, une aide extérieure est parfois nécessaire. Cela engendre de nouvelles habitudes et c'est le revers de la médaille. Quant aux craintes relatives à l'usage de sacs noirs non-taxés jetés dans les moloks, un coup d'œil dans quelques conteneurs rassure: uniquement des sacs gris! Quelques personnes ont toutefois été amendées pour ne pas avoir suivi la consigne. ■

## Chaleur et électricité grâce aux déchets

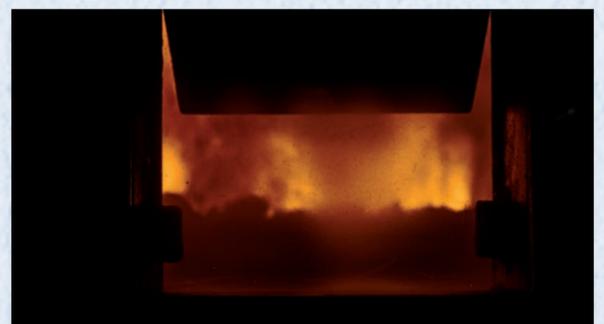
Que deviennent les sacs à ordures ramassés dans le district de Delémont? Ils sont acheminés à la Chaux-de-Fonds par train CJ pour y être incinérés. Quand la récupération de matières en vue de leur recyclage est techniquement ou économiquement impossible ou inopportune, la valorisation thermique est l'alternative la plus efficace. En incinérant les déchets dans des installations appropriées, à l'échelle industrielle, on réduit au maximum leur volume, d'une part, et on exploite au mieux leur

valeur, d'autre part, en utilisant l'énergie thermique dégagée par leur combustion pour alimenter des réseaux de chauffage à distance et pour produire de l'électricité.

Depuis 1970, la société est mandatée par le canton de Neuchâtel pour la valorisation des déchets incinérables. Le canton du Jura livre également ses déchets incinérables à Vadec.

Les usines d'incinération sont des installations industrielles importantes, complexes et de technologie avancée. Fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, elles sont évidemment équipées pour assurer une exploitation optimale de l'énergie des déchets. Des systèmes performants d'épuration garantissent le respect des normes très strictes de la protection de l'environnement, ceci d'autant plus que l'usine de La Chaux-de-Fonds est installée en ville.

Le canton du Jura constitue une zone d'apport obligatoire pour l'usine de La Chaux-de-Fonds, avec le canton de Neuchâtel, le Jura bernois et le Nord vaudois. Cela veut dire que les communes n'ont pas le choix d'éliminer les ordures ménagères différemment. Les déchets incinérables encombrants sont également brûlés chez Vadec. Le SEOD devrait bénéficier d'un retour de balancier puisque les résidus de la combustion (appelés aussi mâchefers) devraient être déposés bientôt à la décharge de Boécourt contre rétribution. Quant aux produits toxiques issus du lavage de la fumée, ils sont coulés dans des blocs en béton et entreposés dans le canton de Vaud. ■



Les fours produisent de la chaleur et de l'électricité



Des normes très strictes pour le respect de l'environnement

### EN QUELQUES CHIFFRES, VADEC S'EST :

- 110 000 tonnes de déchets incinérés, dont 14 000 tonnes de boues de STEP;
- 100 établissements publics et privés reliés à un réseau de chauffage à distance;
- 40 000 MWh/an d'électricité;
- 25 000 habitants fournis en électricité;
- 9 millions de litres de mazout économisés;
- 20 000 habitants fournis en chaleur.



# Feu vert pour le biogaz



La centrale biogaz sera implantée à gauche près des bâtiments de Courtemelon.

Le permis de construire de la centrale biogaz de Courtemelon a été accordé. Ainsi que nous l'indiquons en page une, il s'agit de la première centrale biogaz dans la Vallée de Delémont. Pour le SEOD, il s'agit d'une solution optimale de gestion des déchets verts. Les communes de Delémont, Haute-Sorne, Courrendlin, Courtételle et Boécourt y traiteront leurs déchets ainsi que toutes celles qui confient leurs déchets verts au SEOD. D'autres communes pourront se joindre au projet si elles le souhaitent.

La solution technique de la centrale de Courtemelon a été particulièrement étudiée pour la valorisation des déchets verts en partant d'une quantité annuelle de 5'000 tonnes.

Quelque 12'000 tonnes d'engrais de ferme (lisier et fumier) seront également traitées. Il en résultera une production d'électricité, de chaleur et d'un excellent compost dénué de tout germe.

L'électricité sera injectée dans le réseau local, la chaleur permettra de tempérer les bâtiments de Courtemelon durant la saison froide et le compost sera mis à disposition des communes déposant leurs déchets verts à la centrale. Le surplus de chaleur estivale servira à sécher divers produits agricoles.

Pour Vincent Boillat, responsable du projet, le cap du permis de construire fut une étape importante mais il reste un certain nombre de démarches à assurer: finaliser les documents administratifs, lancer un appel d'offres et boucler le financement de 5 millions de francs. Le SEOD participera au capital-actions à la hauteur de 125'000 francs et versera un prêt d'un million. Le retour sur investissement est prévu après 10 à 12 ans. La signature d'un contrat RPC (rétribution à prix coûtant) pour l'électricité demeure nécessaire avant de lancer la construction.

Le projet aura enfin pour conséquence de créer de l'emploi puisqu'il faudra organiser la collecte des déchets verts, s'occuper de la partie technique de la centrale, gérer l'administration et produire un compost de qualité. Ces activités nécessiteront l'équivalent plein-temps d'un poste et demi.

## LES CHIFFRES DE LA CENTRALE BIOGAZ DE COURTEMELON:

- Electricité pour l'équivalent de 400 ménages
- Chaleur pour l'équivalent de 300 ménages
- 4 à 5'000 tonnes annuelles d'un excellent compost
- 5 millions d'investissements

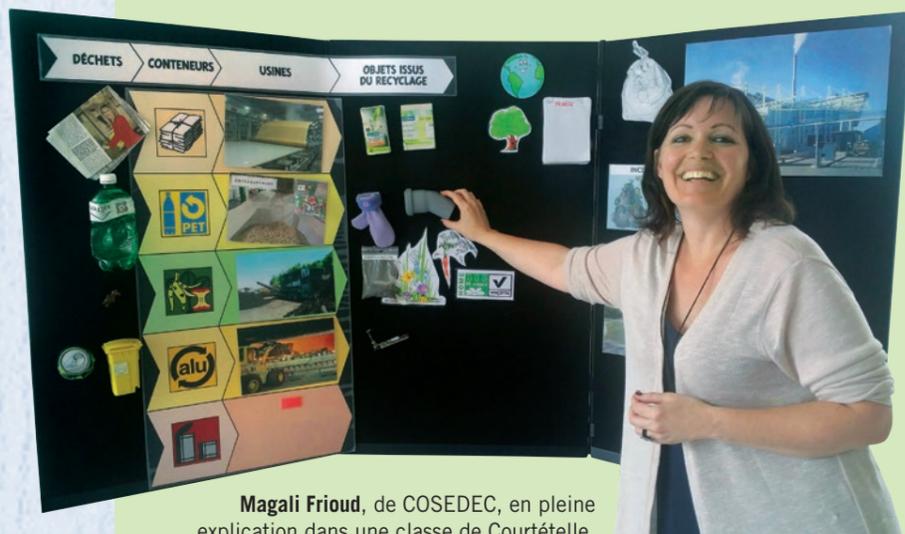
## Sensibilisation des élèves

A l'école de Courtételle, 18 élèves vivent intensivement l'heure et demie consacrée à la sensibilisation à la gestion des déchets. Ils écoutent, répondent, interagissent et sont amenés à expliquer eux-mêmes un certain nombre de principes, après préparation bien sûr. L'animatrice pose une question: à partir de quand une bouteille n'est plus une matière et devient un déchet? Les yeux pétillent et les mains se lèvent: lorsqu'elle est vide bien sûr!

**Magali Frioud** fait partie de l'équipe d'animatrices de COSEDEC, la coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets. Les communes ou les écoles peuvent demander gratuitement une intervention. Le SEOD participe au financement des animations dans le district de Delémont.

Dans la cour de l'école de Courtételle, une petite installation de tri permet d'expliquer concrètement le recyclage aux élèves. L'intervention de COSEDEC dans les classes de l'école obligatoire va plus loin. Adaptée à chaque niveau scolaire, l'animation ouvre la réflexion sur de nombreuses questions: enjeux du recyclage, préservation des ressources naturelles, pollution, réflexion à l'achat, etc.

Les élèves présents dans la salle ont déjà suivi plusieurs séquences. Le sixième niveau porte sur le fonctionnement d'une usine d'incinération. Tout ne va pas à la poubelle et tout ce qui est recyclable doit être séparé. Alors pourquoi brûle-t-on les sacs et leur contenu non-recyclable? Tout simplement pour éviter les montagnes de déchets et gagner de la place!



Magali Frioud, de COSEDEC, en pleine explication dans une classe de Courtételle.

Les sacs gris du SEOD sont bien connus des élèves. Ils savent qu'on n'y met pas n'importe quoi. Beaucoup se rendent régulièrement à la déchèterie du village avec leurs parents. Par groupes, ils réfléchissent au cycle de vie des objets familiers. Les bouteilles en PET? Elles serviront à faire de la laine polaire ou des tuyaux. Le papier? On l'utilisera pour fabriquer des mouchoirs ou des bloc-notes.

L'animatrice montre une pile. Les élèves savent qu'elle contient de l'électricité mais ils ignorent que leur structure peut être toxique. Ils sont tous conscients que les piles doivent être rassemblées et apprennent avec surprise qu'une pile sur trois finit quand même dans la poubelle en Suisse.

Arrivent quelques questions plus précises: que fait-on des briques de lait vides et des canettes en alu? Pas d'hésitation: les premières vont dans la poubelle et les secondes sont triées. Et puis une question d'une participante: « La fumée de l'usine d'incinération, elle ne pollue pas? » Et bien non, elle est dépolluée par aimantation puis lavée. Ce qui sort de la cheminée, c'est de la vapeur. Etonnement dans la salle: cela ressemble à des nuages!

## INSCRIPTIONS

**Vous souhaitez inscrire votre classe à l'une des animations?**

**Un formulaire d'inscription en ligne se trouve sous**

**la rubrique inscriptions du site internet: [www.cosedec.ch](http://www.cosedec.ch)**

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Philippe Zahno, philippe.zahno@zahnocommunication.ch, 079 459 72 85  
Photos: SEOD, STRID, Vadec SA  
Conception graphique: Ivan Brahier, Atelier Rue du Nord, Delémont  
Impression: Pressor SA, Delémont  
Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.

